Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM2-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2025.12.15 DCM2

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
Mme Adeline BIDAULT à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h25 ;
M. Jean-Michel GUENEUGUES à Mme Martine LE PERSON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Michel MARC à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Florian MOREL à M. Philippe MÉON ;
M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL.

Absents :
Mme Clara CHAOUI ;
Mme Cécile SOLINSKI.

Mme Françoise FOLL a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Demandes de subventions – Volet 1 – Aide aux projets communaux 2026 – Pacte Finistère 2030
Domaine : 7.5 Subventions – Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

Demande de subvention Pacte Finistère 2030 Volet 1 – Aide aux projets communaux 2026 :

- Remplacement du système de contrôle d'accès des salles de Kériscoualc'h et de Keralaurent – Priorité 1

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM2-DE

- Aménagement des parkings de Porsmilin et de Portez – Priorité 2

Remplacement du système de contrôle d'accès des salles de Kériscoualc'h et de Keralaurent - Priorité n°1

Présentation :
Le projet consiste à moderniser le système de contrôle d'accès des salles de Kériscoualc'h et de Keralaurent. Le système actuel étant obsolète, son remplacement s'avère nécessaire afin de garantir un accès sécurisé et optimisé pour tous les utilisateurs. L'installation d'un nouveau dispositif permettra de renforcer la sécurisation des locaux en évitant toute intrusion non autorisée et en facilitant le suivi des accès.

Calendrier prévisionnel : Les travaux sont planifiés pour l'année 2026.

Coût : Le coût estimatif global est de 19 111 € HT – Subvention demandée : 15 289 €

Aménagement des parkings de Porsmilin et de Portez - Priorité n°2

Présentation : Les parking de Porsmilin et de Portez accueillent de nombreux véhicules, notamment en période estivale lors de la fréquentation des plages. L'absence de délimitation claire des emplacements entraîne des stationnements désordonnés et irréguliers, réduisant la capacité d'accueil effective et générant des difficultés de circulation. Afin d'améliorer l'organisation générale du stationnement et de sécuriser les circulations, il est proposé de procéder à un aménagement comprenant l'implantation de lignes d'arbres ainsi que la pose de délimitations en rondins de bois.

Calendrier prévisionnel : Les travaux sont planifiés pour l'année 2026.

Coût : Le coût estimatif global est de 21 220 € HT – Subvention demandée : 16 976 €

Délibération

Conformément au calendrier dévoilé lors de la conférence cantonale organisée par le Conseil départemental du Finistère il est proposé au Conseil municipal, au titre de ces projets, de :

- Solliciter les deux subventions auprès du Conseil départemental du Finistère, au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 », Volet 1 - Aide aux projets communaux 2026, à hauteur de 80% du coût total de l'opération (hors taxes) pour chacun des projets présentés ci-dessus ;
- Prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Françoise FOLL,

Secrétaire de séance.